

La reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

La reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un statut qui ouvre des droits aux travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleurs handicapés. Il s'agit notamment de droits d'accès à des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, et de droits supplémentaires en tant que travailleur. Les entreprises de plus de 20 salariés doivent avoir au moins 6 % de travailleurs handicapés. A défaut, elles s'exposent à des pénalités financières.

Aussi, dès que l'on constate avoir un handicap, il ne faut pas hésiter à faire un dossier de RQTH auprès de la maison départementale des personnes handicapés. Un dossier qui doit être le plus complet et précis possible. La partie médicale à faire remplir par son médecin traitant et le reste à remplir soi-même ou via l'association. En effet, nous aidons les personnes adhérentes dans ces dossiers au combien complexe. Cette année, 2 retours positifs de dossiers où les personnes ont eu leur RQTH mais aussi les cartes CMI stationnement et position debout difficile. Un grand soulagement pour les personnes mais aussi une reconnaissance des difficultés quotidiennes.

Les RQTH sont accordées pour 1 an, 5 ans, 10 ans ou à vie. Les délais sont d'environ 6 mois, il est donc conseillé d'anticiper le renouvellement.

A savoir, en étant reconnu travailleur handicapé, nous avons des « avantages »:

- Avec la carte CMI station debout, nous pouvons avoir des réductions sur les entrées pour certains spectacles, zoo, piscines etc... Ne pas hésiter à demander aux caisses.
- Nous pouvons aussi bénéficier d'un épargne handicap (auprès des banques, assurances...). Ce contrat d'assurance vie permet d'avoir une déduction fiscale pour les personnes qui paient des impôts et pour tous exonérés de CSG.
- Selon les cas et la durée de RQTH totale un départ anticipé à la retraite.

Tout ceci pour vous dire de ne pas hésiter à faire un dossier RQTH dès qu'il y a un handicap permanent. Nous pouvons vous aider pour vos dossiers.

Association « Ma Fibromyalgie au quotidien en France »

Siège Social : 15 rue du Pouldu 22560 Trébeurden

www.mafibromyalgie.fr

Tél 06 49 00 48 29

Siret: 824 220 966 00025

Adhésions et dons par chèque ou via helloasso

https://www.helloasso.com/associations/ma-fibromyalgie-au-quotidien-en-france/adhesions/ma-fibromyalgie-au-quotidien-en-france